



-4620-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 17 juin 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assiste également :

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de placement;
4. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Autorisation de placement

250617-124

CONSIDÉRANT que l'emprunt du quai a été financé en tenant compte des subventions et des périodes prévues par les différents ministères;

CONSIDÉRANT que la subvention de 5 444 538.00 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a été payé en 1 seul versement au lieu du terme prévu dans l'entente;



CONSIDÉRANT que l'emprunt avait déjà été réalisé au moment du dépôt de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un placement en attendant le remboursement de l'emprunt prévu en 2029;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les placements suivants :

Montant	Décaissement	%	Notes
178 800 \$	19-01-2026	2.45 %	
187 100 \$	19-01-2027	3.05 %	
195 800 \$	19-01-2028	Indiciel	Taux minimum 1.454 % et maximum 4.513 % capital garanti
204 900 \$	19-01-2029	Indiciel	Taux minimum 1.531 % et maximum 4.569 % capital garanti
5 000 000 \$	19-01-2029	3.45 %	

Il est également résolu d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 18 h 40, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.